

Protocole sanitaire de reprise des cours en lycées et collèges **De qui se moque-t-on ?**

Les professeurs des collèges, des lycées et des écoles seraient-ils dotés d'une constitution particulière qui les dispense de toute protection ?

C'est pourtant ce qui ressort du protocole de déconfinement dévoilé par le ministère.

En effet, les enseignants ne sont pas gens ordinaires, ils peuvent se réunir avec 15 élèves dans une salle alors que sont interdits, même à l'extérieur, les rassemblements à plus de 10 personnes ! Selon le protocole élaboré par le ministère, ils n'ont besoin de masques qu'à l'entrée en classe ! Une fois dans la salle avec les 15 élèves, sans doute asymptomatiques, ils ont le pouvoir de repousser toute attaque virale en faisant cours sans masque ! Trop forts les profs !

Pas besoin de tests de dépistage non plus pour les personnels, ce n'est pas prévu. C'est certainement parce que le ministère part du principe que tous les personnels des collèges et des lycées sont immunisés et que ce serait inutile de leur en faire bénéficier.

Ils sont également bien plus immunisés que les personnels de l'enseignement des autres pays européens puisqu'en Espagne, en Italie ou en Angleterre, le nombre de décès ne diminue pas plus qu'en France, la rentrée est pourtant reportée au mois de septembre.

Autre découverte de ce protocole sanitaire de déconfinement, les enfants d'enseignants sont particulièrement résistants au COVID 19 puisque le dispositif ministériel prévoit qu'ils seront scolarisés prioritairement pour que leurs parents puissent aller affronter le virus dans leur établissement. Parents et enfants seront donc doublement exposés. Les enseignants sont placés en première ligne face au COVID, et ce que l'on ne savait pas c'est que leurs enfants allaient les accompagner au front. C'est sûr, nous sommes guidés par de grands stratégies !

Partout la colère est immense

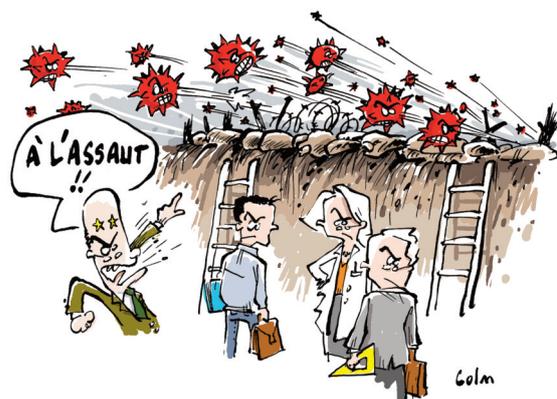
Les personnels sont en colère, car ce que révèle le protocole, c'est que les moyens de protection ne pourront pas être fournis en nombre suffisant. Les tests n'auront pas lieu. La sécurité des enfants et des personnels ne pourra pas être garantie.

Alors que les médecins et les personnels hospitaliers alertent sur le risque d'une deuxième vague de contamination encore plus grave, le ministre demande aux enseignants d'être en première ligne et même d'exposer leurs propres enfants à des risques de contamination.

Tout se passe comme si le ministre voulait faire croire aux enseignants qu'ils n'ont plus de droits. Ne restez pas isolé-e, contactez le SNFOLC, il vous aidera à faire respecter vos droits.

Partout l'incompréhension

Dans la mesure où le gouvernement a transféré la responsabilité de la reprise des cours sur les collectivités locales, les maires et



LE 11 MAI

À "LA GUERRE" COMME À LA GUERRE

les chefs d'établissement, sans leur permettre d'assurer la sécurité des personnels et des élèves, au lieu de rassurer et d'engager les maires dans le déconfinement, la publication de ce protocole, a eu pour effet de multiplier les décisions de maires avec leur conseil municipal de ne pas ouvrir leur école à partir du 11 mai. Le syndicat ID-FO des chefs d'établissement demande le report de la rentrée scolaire au mois de septembre. Le président de la région Normandie vient d'annoncer qu'il ne rouvrira pas les lycées avant les grandes vacances. Les maires d'Île-de-France dénoncent un calendrier « *intenable et irréaliste* » et demandent le report de la reprise dans les établissements scolaires. Tous s'accordent à dire que la volonté de rouvrir les établissements scolaires est prématurée.

Partout le rejet

Malgré le confinement, les collègues se réunissent en visioconférence, en classe virtuelle, etc. pour prendre position contre ces mesures de mise en danger des personnels. Les réunions sont nombreuses et les participants refusent de mettre leur vie, celle de leurs enfants et de leurs proches en péril pour servir de garderie au MEDEF.

Partout dans les prises de position, les mêmes exigences sont posées : pas de reprise sans dépistage systématique, sans matériel de protection adapté et homologué, sans garantie absolue de sécurité. Les personnels constatent qu'il n'y a aucune urgence, ni pédagogique, ni sanitaire, à reprendre le 11 mai, le 18 mai et même début juin.

Le SNFOLC invite les personnels à multiplier les réunions et les prises de position avant le 11 mai.

Le SNFOLC, avec sa fédération la FNEC FP-FO, soutiendra tous les personnels qui refuseront de retourner sur leur lieu de travail par tous les moyens (droit de retrait, grève). La FNEC FP-FO a déposé un préavis de grève.